

L'OUVRIER METALLURGISTE

Organe mensuel de la Fédération Française
des Syndicats de la Métallurgie et Parties similaires

Rédaction-Administration : 28, Place Saint-Georges, PARIS (IX^e) — Téleph. : TRUDAINE 52-20

INTERVENTION

Notre époque semble bien être celle où s'exerce avec une fréquence jamais atteinte jusque-là, l'action des tiers dans des questions qui, au premier abord ne les concernent pas.

Ainsi apparaît à l'endroit d'une fraction importante du patronat, son intervention, dans les problèmes d'organisation intérieure du Syndicat.

Ne pouvant empêcher son déve-loppe-ment extérieur, il essaie de l'intérieur de diminuer, d'émettre son action.

L'activité de l'interventionnisme patronal s'est plus particulièr-ement manifestée en juin 1936 avec les syndicats nés de son intervention, qu'il tentait d'introduire dans les discussions de conventions collectives et dans la Métallurgie, lors des grèves de mars-avril et novembre 1936.

Les luttes engagées par une fraction importante de la classe ouvrière, considérée jusque là comme la plus représentative, devaient susciter certaines réactions d'abord à l'intérieur des entreprises, réac-tions encouragées de l'extérieur par des partis politiques en quête de partisans et organisées par les Directions d'usines sur les lieux de travail même.

L'intervention patronale, dissimulée dès l'abord, dans l'organisa-tion intérieure du Syndicalisme ouvrier, s'affirme actuellement sans aucune discréction sous le couvert d'organismes intitulés « Corporations », « Amicales professionnelles », « Associations des Ouvriers de ceci ou de cela ». Certaines usines métallurgiques du Nord nous offrent à cet égard des cas typiques.

C'est à l'endroit de ces groupes que l'intervention patronale se montre particulièrement active. Création de périodiques appelés pour les besoins de la cause corporatives, création de colonies de vacances où, pour 5 francs par jour, voyage compris, les membres de l'association peuvent envoyer leurs enfants pendant les mois d'été, fêtes, banquets, sorties champêtres à des prix défiant toute concurrence, complètent l'importance de la manne distribuée pour une cotisation mensuelle de 3 francs ! ! !

Cependant ces libéralités ont une contre-partie, la direction, rompue à la pratique des affaires, utilise pour ses intérêts propres ceux avec lesquels, d'autre part, elle se montre si généreuse.

S'agit-il que ne lui soit pas appliquée par voie d'extension une convention collective dont elle trouve les clauses trop onéreuses pour ses intérêts, elle se fait adresser, par les valets de son association, des lettres qu'elle a, elle-même, dictées, où ceux-ci déclarent ne pas vouloir de ladite convention qui, disent-ils, n'est pas applicable pour notre profession.

A ces lieux et places ils réclament l'extension d'un autre contrat qui leur octroierait des salaires inférieurs de 20 % ? ?

L'intervention patronale est aussi patente lors de la constitution de soi-disant associations profes-sionnelles. Certains ouvriers sont mandés près du Directeur qui, dans un discours tout amical, leur fait part de son intention de les aider à secourir le joug des révolutionnaires. A cet effet il suggère la création, à l'usage exclusif du personnel d'un groupement neutre bien entendu, et il leur laisse pressentir que des situations d'agents de maîtrise récompenseront bientôt leur dévouement.

Les élections des délégués du personnel sont aussi l'objet de l'intervention directoriale, et tel chef du personnel est chargé de les préparer avec les responsables de l'association professionnelle pour assurer l'élection des candidats de celle-ci. On proposera même un car-tel aux Chrétiens qui refusent, et de ce fait voient toute chance d'améliorer leur situation s'évan-nouir.

Et l'embauchage, voilà un moyen puissant de recrutement, aussi est-il utilisé à bloc. Pour avoir un emploi il n'est que de s'adresser aux représentants de l'Association et en 48 heures vous êtes casés, car il n'est pas de meilleure référence professionnelle.

Le Conseil d'Etat reconnaît le caractère représentatif de la C. F. T. C.

(Information page 3)

Communiqué

Les Ministres du Travail et de l'Air arrêtent :

Art. 1^{er} : Le premier. — Les conditions de travail dans les entreprises de constructions aéronautiques seront régies, à compter du 14 avril 1939, par la convention collective de travail applicable aux industries métallurgiques dans la localité où ces entreprises sont installées.

Dans le cas où plusieurs conventions collectives seraient simultanément en vigueur dans la même localité, la convention applicable sera la convention signée pour l'industrie aéronautique, des accords ou avenants particuliers pourront être conclus, mais ils ne seront applicables que sous réserve de l'approbation du ministre de l'air et du ministre du travail.

Dans le cas où aucune convention collective intéressante les industries métallurgiques ne serait en vigueur dans la localité où s'est soutenu soit par les employeurs, soit par le personnel, que le régime de travail, déterminé comme il est dit à l'alinéa 1^{er} ci-dessus, ne répondrait pas sur certains points aux conditions propres de l'industrie aéronautique, des accords ou avenants particuliers pourront être conclus, mais ils ne seront applicables que sous réserve de l'approbation du ministre de l'air et du ministre du travail.

AVIATION

Les "Métallos" de la Moselle font du bon :: travail ::

Tandis qu'aux élections de 1936, il avait été impossible aux Syndicats chrétiens de présenter des candidats — ces derniers étant alors trop exposés aux menaces et violences de la part des camarades (?), cégétiens, l'année 37 aura permis à plusieurs de nos amis de poser leur candidature. A cette époque, la C.G.T. annonçait triomphalement que plus de 95 % des ouvriers métallurgiques au service de la défense nationale, ayant voté pour elle.

Aux élections qui se sont déroulées les 15 et 17 février derniers, bien que le système de vote ait été différent, les Syndicats Chrétiens ont présenté un bon nombre de candidats dans la presque totalité des usines de la Moselle.

Les résultats enregistrés à cette occasion sont pour le moins encourageants. Ainsi les Syndicats Chrétiens ont obtenu la totalité des voix exprimées à la Société Nord et Lorraine à Uckange. A la Société Métallurgique de Knutange le nombre des voix a doublé et sextuplé à l'U.C.P.M.I. de Hagondange.

(Lire la suite en 2^e page.)

J. M.

EN LOIRE-INFÉRIEURE

NOUVELLE ÉTAPE SYNDICALE

C'est à Châteaubriant que se sont réunis, le 26 mars dernier, les représentants des Syndicats de Saint-Nazaire, Nantes, Coueron, Basse-Indre.

Nos camarades de Châteaubriant avaient tenu à recevoir dignement les participants de cette manifestation départementale, très sensibles à l'honneur qui leur était fait, ils avaient, grâce aux dispositions prises, obtenu la Salle des Fêtes de la Mairie de leur ville pour y installer les congressistes.

C'est Constant Chauve, le militaire chevronné et bien connu de nos organisations de Saint-Nazaire,

qui procéda à l'ouverture du Congrès en prenant la présidence de l'importante séance de travail de la matinée. Il adresse un salut cordial à tous les présents, indique les points particuliers qui occupent les travaux de ce VI^e Congrès, puis il passe la parole à Boursier qui, en l'absence de Chardron empêché par suite d'une opération chirurgicale nécessitée par son état physique, présente le rapport d'activité de l'année écoulée.

Il précise tout d'abord l'importance prise par les manifestations syndicales locales organisées par les Syndicats, le travail intense effectué en vue de la formation au moyen de nombreux cercles d'études, il retrace l'action professionnelle au sein des entreprises, les résultats obtenus, tant pour la défense des intérêts de la Classe ouvrière, dont nous sommes tous solidaires, dit-il, que les succès obtenus par nos candidats élus délégués dans un certain nombre d'entreprises.

Les difficultés rencontrées, lors de la grève du 30 novembre, par suite de l'absence de service d'ordre, sont analysées très objectivement par le rapporteur qui souligne les efforts faits par l'ensemble des Syndicats pour obtenir le respect de la liberté du travail, il rappelle l'envoi d'une délégation au Ministère du Travail pour protester auprès des Pouvoirs Publics, quant à l'attitude de certains éléments révolutionnaires se prétendant maîtres de la rue et, de ce fait, voulant empêcher par la contrainte l'accès des ateliers.

Examinant ensuite les conséquences sur le mouvement ouvrier de l'essai de grève générale, Boursier constate qu'elle a porté un grave préjudice à l'idée syndicale, car si de nombreux camarades

sont venus grossir nos rangs, d'autres, par contre, en abandonnant la C.G.T. qu'ils accusent de leurs difficultés présentes, veulent demeurer inorganisés pour protester contre les excès de certaines méthodes.

C'est, conclura-t-il, par une collaboration efficace et une action constante de tous les membres de nos Groupements que nous parviendrons à renflouer la Classe Ouvrière et à l'amener au Syndicalisme chrétien qui, en lui offrant les cadres de son organisation, l'aidera à assurer efficacement la défense de ses intérêts matériels et moraux.

Les congressistes applaudissent longuement cette belle pérégraison et Constant Chauve, après avoir remercié Boursier, ouvre la discussion.

Dubois, de Nantes, précise l'importance de l'augmentation de leurs effectifs.

Nos camarades de Coueron font part de leurs interventions auprès de plusieurs directions d'entreprises pour défendre les intérêts de leurs adhérents.

Les représentants de Basse-Indre rapportent leur action pour obtenir une augmentation des salaires et précisent l'activité qu'ils ont dû déployer pour défendre la liberté syndicale.

(Lire la suite en 2^e page.)

(Suite page 2)

Agents de Maîtrise

L'influence du délégué du personnel dans l'usine

A la suite de la réunion du Conseil Syndical et des délégués syndicaux des sections d'entreprises de la Région Parisienne, il a été envisagé de faire une active propagande dans nos milieux de travail et de la poursuivre par une série d'articles d'ordre professionnel ou autre, qui sont un moyen de propagande et de pénétration si nos collègues savent utiliser à bon escient et par une très large diffusion de notre journal fédéral.

Les moyens ne manquent pas certes. Notre Président, Henri Galtier, nous a démontré par des exposés intéressants et convaincants (voir l'O.M. de décembre 1938 et février 1939) ce qu'il attendait de nous, en s'adressant plus spécialement à nos amis de province pour lesquels il faisait un très pressant appel. Nos collègues, en répondant favorablement, nous aideront dans notre tâche de recrutement, dans nos milieux de travail que les événements récents semblent favoriser tout particulièrement.

FIN DE JOURNÉE

Est-ce qu'à la fin, on nous elles nous apporteront et nous donnera ce droit à la paix que nous avons payé si cher, il y a un quart de siècle ? Et faut-il que la folie du monde soit incommensurable pour qu'après un cataclysme qui marque encore après vingt-cinq ans et la défaite des intérêts de la Classe ouvrière, dont nous sommes tous solidaires, dit-il, que les succès obtenus par nos candidats élus délégués dans un certain nombre d'entreprises.

Les difficultés rencontrées, lors de la grève du 30 novembre, par suite de l'absence de service d'ordre, sont analysées très objectivement par le rapporteur qui souligne les efforts faits par l'ensemble des Syndicats pour obtenir le respect de la liberté du travail, il rappelle l'envoi d'une délégation au Ministère du Travail pour protester auprès des Pouvoirs Publics, quant à l'attitude de certains éléments révolutionnaires se prétendant maîtres de la rue et, de ce fait, voulant empêcher par la contrainte l'accès des ateliers.

Examinant ensuite les conséquences sur le mouvement ouvrier de l'essai de grève générale, Boursier constate qu'elle a porté un grave préjudice à l'idée syndicale, car si de nombreux camarades

elles nous apporteront et nous donnera ce droit à la paix que nous avons payé si cher, il y a un quart de siècle ? Et faut-il que la folie du monde soit incommensurable pour qu'après un cataclysme qui marque encore après vingt-cinq ans et la défaite des intérêts de la Classe ouvrière, dont nous sommes tous solidaires, dit-il, que les succès obtenus par nos candidats élus délégués dans un certain nombre d'entreprises.

Nous vivons au jour le jour en songeant au fond de nous-mêmes que l'heure qui suit ne sera peut-être plus celle de nos jardins sont plus beaux. Il y a du bonheur, et qu'il faudra rechercher dans son tiroir où l'on espérait ne plus avoir à fouiller, notre fascicule de mobilisation.

Quoi d'étonnant, alors que chaque jour, à l'écoute des nouvelles, on se demande avec anxiété quel drame nouveau

elles nous apporteront et nous donnera ce droit à la paix que nous avons payé si cher, il y a un quart de siècle ? Et faut-il que la folie du monde soit incommensurable pour qu'après un cataclysme qui marque encore après vingt-cinq ans et la défaite des intérêts de la Classe ouvrière, dont nous sommes tous solidaires, dit-il, que les succès obtenus par nos candidats élus délégués dans un certain nombre d'entreprises.

Nous vivons au jour le jour en songeant au fond de nous-mêmes que l'heure qui suit ne sera peut-être plus celle de nos jardins sont plus beaux. Il y a du bonheur, et qu'il faudra rechercher dans son tiroir où l'on espérait ne plus avoir à fouiller, notre fascicule de mobilisation.

Quoi d'étonnant, alors que chaque jour, à l'écoute des nouvelles, on se demande avec anxiété quel drame nouveau

elles nous apporteront et nous donnera ce droit à la paix que nous avons payé si cher, il y a un quart de siècle ? Et faut-il que la folie du monde soit incommensurable pour qu'après un cataclysme qui marque encore après vingt-cinq ans et la défaite des intérêts de la Classe ouvrière, dont nous sommes tous solidaires, dit-il, que les succès obtenus par nos candidats élus délégués dans un certain nombre d'entreprises.

Mais demain, quand même survient. Car les forces coupables ne peuvent pas être toujours victorieuses des puissances ordonnées ; car il existe malgré tout dans le trouble de l'heure, un instinct d'équilibre en vertu duquel, à un moment donné, l'ordre l'emporte et l'anarchie des dictatures provisoirement impuissantes doit attendre d'autres occasions.

Or, quand demain est devenu le présent, que la paix à laquelle on ne croit plus, est encore là, il n'y a rien de fait et il faut improviser sa vie ; et l'on improvise sa vie, ainsi, de jour en jour. L'existence devient une sorte de provisoire qui dure et nous dispense peut-être d'efforts mais par quoi mourront les tâches qu'en des temps plus confiants, nous avions entreprises.

Comprenez-vous, mes camarades que nous n'avons pas, nous moins que quiconque, le droit de douter de nos lendemains, si sombres que les présentes conjonctures du moment ? Il faut continuer de travailler comme si demain devait être la juste continuation d'aujourd'hui parce que cela peut être ainsi. Je vous l'ai déjà affirmé ici ; le syndicalisme chrétien s'appuie sur des bases telles qu'elles ne permettent sous aucun prétexte, le moindre relâchement dans l'effort. L'horizon obscurci, les clamours des dictateurs, les bruits de troupes en marche, le long des frontières, ne doivent pas être des raisons assez valables pour arrêter les efforts entrepris.

(Lire la suite en 2^e page.)

JOUEF = 30 AVRIL 1939

Militants des Syndicats de la Métallurgie de la MOSELLE et de la MEURTHE-et-MOSELLE vous êtes instamment invités à prendre part à la journée syndicale organisée, tout spécialement à votre intention.

La Fédération délégue, à cet effet, un représentant c'est dire toute l'importance qu'elle attache aux travaux de cette journée qui doit consacrer, d'une part, la valeur du travail syndical accompli jusque là par vos Syndicats et, de l'autre, préparer les tâches d'avenir.

LA FÉDÉRATION.



NOUVELLE ÉTAPE SYNDICALE

(Suite de la 1^{re} page)

Saint-Nazaire signale les conditions dans lesquelles a été effectuée la dernière augmentation des salaires, la publication de l'indice au cours de la vie avait fait apparaître une hausse de 10 % depuis le dernier rajustement, la procédure engagée aboutit à ce résultat qu'une augmentation de 5 % seraient approuvées aux salaires et, ceci, fait paradoxalement, après accord entre l'atelier patronal et l'arbitre de la Fédération des Métaux C.G.T., à cet effet, il nous est bien permis de souligner que la démagogie meute tout, à condition, le moment venu, d'en sortir et de sacrifier les intérêts de ceux dont leurs représentants entendent monopoliser la représentation des intérêts.

Châteaubriant fait partie de son action et signale la clause du contrat collectif signé par leur Syndicat qui, par le système de l'échelle mobile, vient de leur apporter une toute récente augmentation de salaires.

Moyon fait part des conséquences des brimades dont il a été l'objet dans l'usine d'aviation qu'il occupe, alors que les délégués célestes, véritables directeurs de l'entreprise, s'arrogeaient le droit de déplacer les camarades qui, n'ayant pas leur faveur parce que non adhérents à leur syndicat, étaient, quelques que soient leurs qualités professionnelles, déclassés et voyaient de ce fait leurs salaires diminués dans des proportions allant jusqu'à 2 fr. 50 de l'heure.

Cochon donne d'intéressantes précisions sur l'organisation de la production aux Ateliers des Baignoles, il souligne comment, avec le système des primes et des gâtons, la Direction se joue des ouvriers.

La discussion étant close sur le rapport d'activité, le Président donne la parole à **Dubar** pour un exposé général sur la situation d'ensemble et les dispositions qu'elle commande pour l'avenir.

En quelques mots **Chauve** rappelle l'activité de **Marius Dubar**, militant jociste hier, père de famille aujourd'hui, qui se dépense sans compter pour notre mouvement.

Dubar rappelle tout d'abord les débats du Congrès Fédéral d'octobre dernier et les positions prises par le Syndicalisme chrétien en des circonstances difficiles; sur l'allongement de la journée de travail, il souligne, avec juste raison, en citant maints exemples, qu'il est possible avant de prendre une telle mesure d'augmenter la production par une meilleure répartition des commandes entre les entreprises dont certaines, actuellement, effectuent encore 32 heures, il démontre également qu'une coordination du travail entre les différents ateliers d'une même usine améliorerait considérablement le rendement en évitant les nombreuses pertes de temps qui s'en suivent; on enferme, dit-il, la classe ouvrière dans un maquis de décrets-lois, qui lui font supporter les charges des difficultés présentes, pendant que des milliers de chômeurs sont laissés sans travail et, pratiquement, abandonnés à eux-mêmes sans espoir de sortir d'une situation qui en fait des assistés permanents, le nombre d'heures de la journée de travail est pratiquement porté à ce qu'il était en 1913.

Parlant ensuite de la fixation du salaire moyen en **Loire-Inférieure**, il proteste contre le chiffre retenu par les pouvoirs publics, chiffre nettement inférieur à la réalité.

Après avoir lancé un appel pour inviter les camarades à se retrouver plus nombreux au Congrès de l'an prochain, il souligne, avec force, l'importance qui s'attache au développement de nos organisations pour la défense des intérêts ouvriers de plus en plus menacés.

L'auditoire, par ses applaudissements, s'associo aux conclusions de **Dubar** et **Chauve**, après l'avoir remercié, passe la parole aux délégués qui viennent à marquer leur point de vue sur les questions évoquées par le rapporteur.

A propos de la durée du travail, **Moyon** demande qu'au sein des entreprises soit instituée une conférence mensuelle du travail à laquelle prendraient part non seulement les délégués, mais un certain nom-

bre d'ouvriers qui, en accord avec les directions, s'efforceront d'obtenir les améliorations tant en ce qui concerne le rendement, que le ménagement des forces physiques du personnel, l'hygiène, la sécurité, etc.

Pour permettre l'accomplissement du programme fixé par l'ordre du jour du Congrès, **Constant Chauve** suspend la discussion qui est renvoyée au début de la séance de l'après-midi.

Les congressistes se rendent ensuite à la Messe, célébrée à leur intention et présidée par M. le Curé de Châteaubriant. L'Office terminé, ils se rendent à la salle du Banquet, non sans avoir fait une halte pour déguster un délicieux Muscadet offert par les camarades de Châteaubriant.

Que dire du repas excellemment servi pendant lequel la plus franche gaîté ne cessait de régner entre les convives. Au dessert **Jules Bourgine**, le dévoué Président de Châteaubriant, remerciera les délégués présents de l'honneur qui était fait à ses camarades de voir réunis, dans leur ville, les représentants des Syndicats de la Métallurgie de la Loire-Inférieure qui étaient faits à ses camarades de voir réunis, dans leur ville, les représentants des Syndicats de la Métallurgie de la Loire-Inférieure ; après lui, plusieurs toasts furent portés et, avant de se séparer, une délégation était désignée pour aller porter le salut des congressistes au Trésorier du Syndicat de la Métallurgie de Châteaubriant, en traitemen t à l'hôpital de la ville.

La séance de l'après-midi, présidée par **Marius Dubar**, débutait par la suite de la discussion de son rapport, suivi de l'exposé du représentant fédéral sur les problèmes posés au Syndicalisme par les événements actuels.

C'est ainsi que s'est clôturé le VI^e Congrès des Syndicats de la Métallurgie de la Loire-Inférieure qui marque une nouvelle étape dans le travail et la vie des ouvriers.

Certes le danger existe, chaque fois plus réel, chaque fois plus menaçant. Jusqu'où nous mènera-t-il ? Il se peut que nous allions finalement jusqu'au drame, inclusivement.

Mais il est aussi, il est surtout possible que le drame recule devant la volonté unanime de ceux qui veulent la paix... la paix dans l'ordre et dans la justice.

Il est surtout possible que soit accordée à notre indéfectible

et parfaite paix.

Le COMPAGNON.

Les voeux adoptés

Les Syndicats Chrétiens de la Métallurgie de la Loire-Inférieure, réunis en Congrès départemental à Châteaubriant, le 26 mars 1939,

Après avoir entendu les rapports des camarades **Boursier**, **Dubar** et le représentant fédéral, relatifs à l'activité syndicale et aux récents décrets-lois, notamment celui concernant la durée de travail pour les usines occupées à des travaux intéressants la défense nationale,

Constatant toutefois le paradoxe d'une minorité de travailleurs accomplissant 60 heures à côté d'une majorité occupée à peine 40 heures, voire même à côté d'un fort contingent de chômeurs,

Emettent le voeu :

1^o Que la rééducation des chômeurs soit poursuivie et développée intensément;

2^o Qu'une équitable répartition des commandes facilite la réouverture de certains chantiers ou l'activité normale de certains autres;

3^o Qu'une meilleure organisation du travail à l'intérieur des usines permette autant que possible une durée de travail égale pour tous;

4^o Que lors de la répartition des bénéfices des sociétés, une part, résultant de l'augmentation du volume du travail soit répartie entre tous les salariés.

Constatant d'autre part la partialité avec laquelle les décrets-lois concernant la famille ouvrière sont appliqués,

Protestent,

Contre la fixation du taux des salaires moyens départementaux nettement inférieurs à la réalité,

2^o Demandent que les promesses relatives à la prime pour la mère au foyer rentrent dans la réalité à la date fixée, c'est-à-dire le 1^{er} avril 1939.

Souhaitent que le taux de cette prime soit suffisamment substantiel pour permettre véritablement le retour de la mère au foyer,

Se séparent en affirmant leur attachement à leur Fédération professionnelle et la C.F.T.C.

Font confiance au Syndicalisme chrétien dont elles sont l'expression pour la sauvegarde des intérêts légitimes du monde du travail, compétence tenue des exigences des circonscriptions présentes.

A L'OFFICIEL

Le décret du 20 mars 1939, relatif aux conditions du travail dans les entreprises effectuant des travaux pour la Défense Nationale.

Article premier. — A titre exceptionnel jusqu'au 30 novembre 1939...

Article 2. — ... la durée hebdomadaire du travail est fixée provisoirement, et en tant que besoin, à 60 heures... en sus de la 60%, l'autorisation du Ministre doit être requise.

Article 3. — Les heures de travail effectuées à compter de la 41^e heure sont majorées de 10 % jusqu'à 45 heures, cette majoration est ramenée à 5 % à partir de la 46^e heure.

Article 4. — Il est interdit à tout chef d'entreprise d'embaucher, sans autorisation de l'inspecteur du Travail, un salarié travaillant dans un des établissements occupés à des travaux intéressant la Défense Nationale si ce salarié n'a pas été licencié.

Article 5. — Les Conventions

CHOMAGE

Article 1^o. — Le chômeur inscrit à un fonds de chômage est tenu d'accepter tout emploi qui lui est offert par un Office public de placement dans les entreprises travaillant pour la Défense Nationale, quel que soit le lieu de l'entreprise où cet emploi est offert...

En cas de refus, le chômeur est privé pendant un an du bénéfice des allocations de chômage...

FIN DE JOURNÉE

(Suite de la 1^{re} page.)

Au contraire, la tâche continue, confiante, courageuse et tenace de cette classe ouvrière qui serait, si le drame éclatait, la première et la principale sacrifiée et l'un des obstacles les plus certains aux désirs guerriers des armées de proie.

Parce que le témoignage d'un peuple sûr de ses destins, qui demeure indifférent aux menaces et poursuit sous l'orage qui monte et peut-être passera, son travail et sa vie, est en somme le garant le plus réel que ce peuple qui veut vivre ne craint pas la menace des matamores et de leurs porte-paroles misérables, et qu'il saurait le cas échéant faire face à plus terribles devoirs.

Non, mes camarades, ce n'est point l'heure de tout abandonner ; ce n'est point l'heure de se retirer et de se recroqueiller dans sa coquille en attendant l'éclatement du monde. La politique de l'autruche a toujours été à l'origine des catastrophes, et c'est peut-être parce que d'aucuns n'ont pas su regarder avec assez de courage le danger qui naissait au-delà de nos frontières que nous sommes maintenant au bord de tant de risques.

Certes le danger existe, chaque fois plus réel, chaque fois plus menaçant. Jusqu'où nous mènera-t-il ? Il se peut que nous allions finalement jusqu'au drame, inclusivement. Mais il est aussi, il est surtout possible que le drame recule devant la volonté unanime de ceux qui veulent la paix... la paix dans l'ordre et dans la justice. Il est surtout possible que soit accordée à notre indéfectible

et parfaite paix.

LE COMPAGNON.

Parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

Et parce que nous aurons mérité et parce que nous aurons voulu, il faudra bien que finisse la folie incommensurable d'u monde.

</div

La Vie Fédérale et Syndicale

ARDENNES

CHARLEVILLE

Les métallurgistes Ardennais viennent d'obtenir un surarbitrage qui relève leurs salaires de la façon suivante :

Les salaires horaires de base résultant de la sentence surarbitrale du 31 décembre 1937 sont relevés de 3,904 % et arrondis au centime le plus voisin.

Pour le premier secteur, cette majoration se traduit comme suit :

cutés ou services rendus à partir du 16 mars 1939 inclus.

Le surarbitre fait précéder sa sentence de la désignation habituelle des organisations patronale et ouvrières qu'il a reçues et dont il a entendu les explications et nous relevons avec une très vive satisfaction le nom de l'**Union départementale** des Syndicats Libres.

Nos camarades, signataires depuis juin 1936, de leurs conventions

hausse	salaire de base portés à
0.22	5 fr. 76
0.24	6 fr. 37
0.26	6 fr. 85
0.27	7 fr. 26
0.29	7 fr. 74
0.32	8 fr. 50

Un calcul analogue donne les majorations horaires et les nouveaux salaires de base des ouvriers des autres secteurs, des ouvrières et des jeunes gens de moins de 18 ans. Cette disposition s'appliquera à tous les salaires pour travaux exécutifs ou services rendus à partir du 16 mars 1939 inclus.

CALVADOS

CAEN

Assemblée générale statutaire du 12 mars 1939

Le Syndicat de la Métallurgie de Caen et du département du Calvados s'est réuni en Assemblée générale le 12 mars 1939 à son siège : 37, rue Saint-Jean à Caen.

A 9 heures notre camarade **Lemaître**, Président, ouvre la séance et remercie les camarades d'avoir répondu en si grand nombre aux convocations à cette Assemblée. Il remercie également les nouveaux camarades d'être présents à cette réunion, ce qui montre la vitalité de notre Syndicat et à la fois la nécessité, pour ses membres, de se grouper au sein de notre grande famille syndicale chrétienne dont le passé constitue une garantie pour l'avenir.

Lemaître passe ensuite la parole au camarade **Boussin**, secrétaire, pour l'exposé de son rapport dans lequel il fait ressortir l'activité du Syndicat au cours de l'année écoulée et souligne les grandes difficultés que nous avons eu à surmonter.

Le Président met aux voix le rapport de son secrétaire qui est alors adopté à l'unanimité. La parole est donnée, ensuite, à notre jeune camarade et secrétaire **Roussette**. Le rapport qu'il présente est particulièrement intéressant et la collaboration de ce jeune promet pour l'avenir en même temps que le choix de notre Président se trouve pleinement justifié. Ce rapport fut adopté comme venait de l'être le précédent.

Lemaître fait l'exposé de la situation financière, il explique les difficultés rencontrées par notre Trésorier au cours de l'année écoulée, difficultés qui doivent disparaître si tous veulent comprendre que la bonne marche du Syndicat et notre réussite dépendent pour une part du recouvrement normal et régulier des cotisations. Il est indispensable que chacun fasse son devoir.

La parole est à nos camarades **Levallois**, **Bréard** et **Clémot**, commissaires aux comptes, qui rapportent comment s'est exercé leur activité et font connaître à l'assemblée la parfaite régularité des comptes soumis à leur vérification. Ces camarades remettent le Trésorier pour sa bonne tenue des livres et le rapport financier est finalement adopté à l'unanimité.

On entend maintenant notre dévoué Président **Lemaître** donner lecture de son rapport moral. Notre camarade fait le point et, après

COTES-DU-NORD

SAINT-BRIEUC

Syndicat Libre des Ouvriers de la Métallurgie (C.F.T.C.)

Notre syndicat, augmente de jour en jour, grâce à l'active propagande de nos militants.

Notre syndicat, vient de faire pour les ouvriers du Légué, une démarche près de la Chambre de Commerce de Saint-Brieuc, des Municipalités de Saint-Brieuc et Plérin, en vue de l'aboutissement du projet de bains-douches qui devaient être communs à tous les usagers du Port.

Ce projet en suspens depuis plusieurs années n'a pas encore abouti, et empêche les Etablissements d'avoir des bains-douches.

Le Bureau fait un pressant appel à tous les ouvriers pour qu'ils viennent nombreux à la C.F.T.C. qui saura défendre en dehors et au-dessus de tous les partis politiques, tous leurs intérêts.

Section Garages. — Dans les garages, une action est menée pour le relèvement des salaires. Le surarbitrage incompréhensible de M. Legarcon, adjoint au Maire de Saint-Brieuc, n'a même pas daigné accorder le sou que ses calculs tout personnels d'ailleurs, devaient accorder aux ouvriers de garages.

Ces ouvriers entendent faire valoir leur droit, c'est pour cela qu'une nouvelle action est engagée pour le relèvement des Salaires.

DOUBS

MANDEURE

La Section métallurgiste de Mandeure s'occupe toujours très activement des problèmes syndicaux.

Tous les deux lundis des cours d'éducation ont lieu, traitant de questions sociales :

Le 19 décembre, Cours 1 : Qu'est-ce que la question sociale, par A. Alix ;

Le 9 janvier 1939, Cours 2 : Libéralisme économique, par Courtet ; Le 30 janvier 1939, Cours 3 : Ecole socialiste, par Bonfils ;

Le 12 février 1939, Cours 4-5 : Ecole Chrétienne, par Girardot ;

Le 27 février 1939, Cours 6 : Plan C.F.T.C., par Courtet ;

Le 13 mars 1939, Cours 7 : C.F.T.C. et Législation 36, par A. Alix ;

Le 27 mars 1939, Cours 8 : Pour un Code moderne du Travail et Conclusion, par le Président Bonfils.

C'est à un auditio de plus de trente camarades, par ailleurs très attentifs, que ces cours sont donnés, ils sont suivis de larges discussions qui montrent ainsi la part active prise par les auditeurs.

De plus, de fréquentes réunions de Comités sont organisées, elles groupent, suivant le cas, une ou plusieurs localités ; elles portent, plus particulièrement, sur les difficultés qui surgissent dans le travail au sein des entreprises et les moyens d'y remédier sont étudiés en accord avec Bernard qui nous apporte l'appui de ses compétences et de son dévouement.

Nous luttons présentement pour la reconnaissance de nos droits syndicaux, car nous entendons participer officiellement aux discussions de notre Convention, le monopole syndical octroyé à la C.G.T. ne saurait être maintenu plus longtemps et nous agirons par tous les moyens légaux qui sont à notre disposition pour faire cesser ce véritable scandale.

Pour répondre à l'appel de notre camarade Courbet, nous intensifions notre propagande en faveur de la Journée syndicale du 30 avril, afin qu'elle montre de façon éclatante l'activité de notre mouvement et consacre son triomphe dans notre région.

A. ALIX.

HAUTE-GARONNE

TOULOUSE

Chronique des Métallos CHEZ NOUS ...

Ca va ?... On y vit fraternellement, en pleine liberté. On ne craint pas d'y subir les rudes et parfois décevantes atteintes de la « loi du plus fort » ou du... « mieux en cour ».

On y travaille aussi, non pas comme certains (si généraux d'ailleurs) en « matière grise », « encré » et « papier » en « pondant » à tour de bras, des tartines anti ; mais en se penchant sur les problèmes d'une exceptionnelle gravité que pose, pour tous les travailleurs en général et pour les métallos en particulier, la situation actuelle.

Et oui ; les « Conventions Collectives Nationales » sont dénoncées...

Les Fédérations des Syndicats chrétiens intéressés ont pris position dans cette affaire, en réclamant la réunion immédiate de la Commission mixte pour mettre sur pied une nouvelle Convention... C'est du tangible, du réel, ce « boulot-là » et nous sommes près de l'achever, grâce à leur réaction et empêcher celle-ci, à toutes ces fausses nouvelles répondons tout simplement par notre attitude de toujours, en pareil cas, c'est-à-dire : Rester nous-mêmes.

Ce rapport particulièrement intéressant fut approuvé et l'Assemblée applaudit unanimement les résultats obtenus.

Notre Président donna ensuite la parole à notre très dévoué Président de l'Union Locale **Hontebeyrie**, qui voulut bien honorer de sa présence cette Assemblée et se prodigua dans une causerie très documentée sur le sujet suivant :

Les salaires féminins dans l'Industrie et le retour de la mère au foyer. Cette question est d'une telle actualité, dit-il, que tous les syndiqués chrétiens ne doivent pas rester inactifs devant les efforts déployés par nos dirigeants pour obtenir, grâce à leur parfaite connaissance des besoins de nos ménages ouvriers et du rôle dévolu à la femme, que les projets du gouvernement aboutissent au plus tôt pour leur reconnaître un « traitement » en rapport avec la solution du problème.

Notre camarade **Lemaître** remercie très chaleureusement notre camarade **Hontebeyrie** de son exposé qui démontre une fois de plus que les dirigeants du Syndicalisme chrétien ne demeurent pas inactifs, et que tous les problèmes qui se posent à leur attention. Travail, Famille, Social, sont traités avec le même soin de progrès que les vrais intérêts de la classe ouvrière.

L'Assemblée passe ensuite au renouvellement du bureau :

Les camarades du bureau sortant sont maintenus et le bureau se trouve maintenant composé comme suit :

Président : **Lemaître** ; Vice-Présidents : **Patureau** et **Guerin** ; Secrétaire : **Boussin** ; Secrétaire-adjoint : **Roussette** ; Secrétaire administratif : **Clémot** ; Trésorier : **Blanot** ; Trésorier adjoint : **Lemaître** ; Membres : **Bouchez**, **Rousseau**, **Prevel**, **Mérot**, **Maignant**, **Douchet**, **Collin**, **Martin**, **Laurent Chevrel**, Commissaires aux comptes : **Levallois**, **Bréard**.

Le Conseil Syndical de la Métallurgie réuni le 1^{er} mars après avoir entendu le compte rendu d'une entrevue entre la Chambre Syndicale Patronale et les dirigeants syndicaux, après avoir liquidé les autres questions à l'ordre du jour a décidé sur proposition de son secrétaire général que l'Assemblée générale du Syndicat de la Métallurgie aurait lieu le dimanche 23 avril à 9 h. 15 du matin avec l'ordre du jour suivant :

1^o Rapport moral et financier ;

2^o Coefficient du coût de la vie et les salaires ;

3^o Caisses de chômage ; relèvement des cotisations syndicales ;

4^o Etat actuel de la révision de la convention collective ;

5^o Renouvellement et désignation de nouveaux conseillers.

Nul doute que nos camarades du Syndicat vont dès maintenant prendre bonne note de la date de cette Assemblée et qu'ils viendront très nombreux orienter par leurs suggestions l'action générale du Syndicat pour l'action future.

LOIRET

ORLEANS

Les ouvriers et ouvrières adhérents au Syndicat de la métallurgie d'Orléans sont informés qu'à leur intention une permanence réunissant les secrétaires des sections « Panhard » et « Ateliers d'Orléans » fonctionne tous les **jeudis à 18 heures** au siège, 32, rue des Pensées.

Ils y trouveront le meilleur accueil et tous les renseignements d'ordre syndical et professionnel, dont ils auraient éventuellement besoin.

Pour que chacun puisse augmenter sa formation syndicale, et acquérir par là une plus grande compétence, afin d'assurer avec plus d'efficacité les tâches qu'il sera appelé à remplir un cercle d'études a lieu à la permanence tous les premiers vendredis de chaque mois, à 20 h. 30 **qu'on se le dise !**

LE SECRÉTAIRE.

TOULOUSE

LOCHRIST-HENNEBONT

Les Forges d'Hennebont occupent une place très importante dans la métallurgie de l'Ouest. En effet, cette Société emploie environ 2.000 personnes.

En 1936, presque tout le personnel adhérait à la C.G.T. Depuis, les agents de maîtrise ont formé un syndicat neutre, et ces derniers temps, à la suite des grèves de juillet et novembre, grèves sans aucun caractère professionnel, plusieurs ouvriers et employés viennent de créer le Syndicat libre de la Métallurgie, affilié à la C.F.T.C.

Bien entendu les débuts sont assez pénibles. Plusieurs de nos camarades sont l'objet de brimades de la part de certains compagnons de travail. Nous avons d'intervenir auprès de la Direction, pour mettre fin aux procédures employées afin que la liberté de travail soit respectée.

D'autre part, la C.G.T. dans ses réunions et certains articles de journaux, nous casse également du sucre sur le dos, et prétend que nous sommes sans sève, anémies et vous à un échec certain. Tout cela ne nous effraie point. Nous espérons bien qu'avec le printemps la sève remontera et que l'anémie disparaîtra avec les beaux jours. Ceux qui veulent prendre notre température feront peut-être bien de se servir du thermomètre avant nous.

Nous savons très bien que la sécheresse dure, mais nous n'avons qu'une seule ambition : Défendre la classe ouvrière par l'application des principes de justice et de charité.

P.S. — La permanence du Syndicat est fixée Café Le Neurusse, à Lochrist, tous les jeudis de 17 à 19 heures. Le meilleur accueil est réservé à tous les camarades syndiqués ou non.

NORD

LILLE

Le Conseil Syndical de la Métallurgie réuni le 1^{er} mars après avoir entendu le compte rendu d'une entrevue entre la Chambre Syndicale Patronale et les dirigeants syndicaux, après avoir liquidé les autres questions à l'ordre du jour a décidé sur proposition de son secrétaire général que l'Assemblée générale du Syndicat de la Métallurgie aurait lieu le dimanche 23 avril à 9 h. 15 du matin avec l'ordre du jour suivant :

1^o Rapport moral et financier ;

2^o Coefficient du coût de la vie et les salaires ;

3^o Caisses de chômage ; relèvement des cotisations syndicales ;

4^o Etat actuel de la révision de la convention collective ;

5^o Renouvellement et désignation de nouveaux conseillers.

Nous apprenons la naissance de Joseph Breard, fils du dévoué Secrétaire du Syndicat de la Métallurgie et de l'Union Locale de Divres-sur-Mer.

« L'ouvrier métallurgiste » s'associe à nos camarades pour féliciter les heureux parents de cette première naissance en souhaitant à leur foyer une féconde prospérité.

De Bordeaux, nous apprenons la naissance d'un fils chez notre camarade GLENAT Edmond, de la Douillerie Schneider, ainsi que celle de Christian Jouary, deuxième enfant de notre délégué à la section d'Aviation de Mérignac. Nous adressons nos cordiales félicitations aux heureux parents.

suivant les attributions et les compétences des délégués.

Pour maintenir une cohésion entre les responsables de chacun de ces groupes, une réunion mensuelle les réunit.

Élection de délégués. — Pour suivre leurs succès, nos camarades métallurgistes enregistrent l'élection de nouveaux candidats.

Aux Etablissements **Sevigne**, sur 13 suffrages exprimés

L'INFORMATION POUR L'ACTION

La situation du marché du travail dans les industries de la métallurgie pour l'ensemble des départements

AISNE. — Au 10 mars on comptait 2.530 chômeurs dont 579 dans la Métallurgie ; au 17, 2.355 dont 516 dans les métaux ; au 24, 2.451 dont 506 dans les métaux et au 31 mars 2.413 dont 492 dans la Métallurgie.

ALPES-MARITIMES. — Au 10 mars on comptait 3.898 chômeurs dont 280 dans la Métallurgie ; au 17, 4.012 dont 315 dans les métaux ; au 24, 3.934 dont 315 dans les métaux et au 31, 3.774 dont 326 dans la Métallurgie.

ARDENNES. — Au 10 mars on comptait 1.754 chômeurs dont 1.133 pour la Métallurgie ; au 17, 1.744 dont 1.173 dans les métaux ; au 24, 1.727 dont 1.163 dans les métaux et au 31, 1.639 dont 1.145 dans la Métallurgie.

AUBE. — Dans la Métallurgie les ouvriers spécialisés sont tous recherchés.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Au 10 mars on comptait 19.739 chômeurs dont 1.750 pour la Métallurgie ; au 17, 19.633 dont 1.723 dans les métaux ; au 24, 19.604 dont 1.754 dans les métaux et au 31, 19.660 dont 1.736 dans la Métallurgie.

mars on comptait 452 chômeurs dont 77 pour la Métallurgie ; au 24, 444 dont 75 dans les métaux.

JURA. — Au 10 mars on comptait 895 chômeurs dont 85 dans les métaux fins ; au 17, 906 dont 155 dans les métaux ; au 24, 944 dont 154 dans les métaux et au 31, 953 dont 157 dans la Métallurgie.

LOIRE. — Au 10 mars on comptait 5.125 chômeurs dont 1.365 dans la Métallurgie où ils sont nombreux ; au 17, 5.093 dont 1.328 dans les métaux ; au 24, 4.996 dont 1.301 dans les métaux et au 31, 5.018 dont 1.365 dans la Métallurgie.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Au 10 mars, on comptait 3.314 chômeurs dont 1.066 dans la Métallurgie ; au 17, 3.233 dont 1.083 dans les métaux ; au 24, 3.125 dont 946 dans les métaux et au 31, 3.019 dont 933 dans la Métallurgie.

MARNE. — L'activité est nulle dans toutes les professions. Au 31 mars on comptait 2.152 chômeurs dont 144 dans la Métallurgie.

MEURTHE-ET-MOSSELLE. — Au 10 mars on comptait 1.055 chômeurs dont 238 dans la Métallurgie ; au 17, 1.091 dont 243 dans les métaux ; au 24, 1.116 dont 257 dans les

mars on comptait 1.461 chômeurs dont 302 dans la Métallurgie ; au 24, 994 dont 117 dans les métaux et au 31, 960 dont 116 dans la Métallurgie.

BAS-RHIN. — Les demandes d'emploi tendent à diminuer, au 10 mars on comptait 3.324 chômeurs dont 350 dans la Métallurgie ; au 17, 3.265 dont 354 ; au 24, 3.255 dont 334 et au 31, 3.262 dont 347 dans la Métallurgie.

HAUT-RHIN. — Au 10 mars on comptait 6.536 chômeurs dont 655 dans la Métallurgie ; au 17, 6.406 dont 651 dans les métaux ; au 24, 6.371 dont 651 dans les métaux et au 31, 6.391 dont 642 dans la Métallurgie.

BELFORT (Territoire de). — Au 10 mars on comptait 293 chômeurs dont 91 dans la Métallurgie, Semaines suivantes, situation stationnaire.

RHONE. — Au 10 mars on comptait 12.012 chômeurs dont 847 dans la Métallurgie ; au 17, 11.803 dont 1.924 dans les métaux ; au 24, 11.443 dont 1.868 dans les métaux et au 31, 11.262 dont 1.801 dans la Métallurgie.

SAONE-ET-LOIRE. — Au 10 mars on comptait 32.127 chômeurs dont 2.518 dans la Métallurgie ; au 17, 31.510 dont 2.665 dans les métaux ; au 24, 31.295 dont 2.761 dans les métaux et au 31, 30.825 dont 2.650 dans la Métallurgie.

SOMME. — Au 10 mars on comptait 1.144 chômeurs dont 238 dans la Métallurgie ; au 17, 1.122 dont 234 dans les métaux et au 31, 1.107 dont 232 dans la Métallurgie.

taux et au 31, 7.852 dont 698 dans la Métallurgie.

Au début de mars 1939 la situation se présentait comme suit : dans les industries des métaux on signale à Grand Quevilly le maintien en activité du haut-fourneau ralumé en octobre dernier ; toutefois, les ordres pour les fontes brutes qui l'alimentent étaient réduites, la marche en reste précaire.

Les Tréfileries et Laminoirs du Havre envisagent l'agrandissement de leur usine de Montreuil-Belfroy (Maine-et-Loire), en vue de développer les fabrications des alliages légers.

Par ailleurs, des chantiers de constructions navales ont reçu, d'une part, la commande de deux sous-marins d'escadre pour le gouvernement polonais ; d'autre part, du Ministère de la Marine, l'ordre de mise en chantier de deux pétroliers.

SEINE-ET-MARNE. — Au 10 mars, on comptait 2.491 chômeurs dont 101 dans la Métallurgie ; au 17, 2.479 dont 99 dans les métaux ; au 31, 1.108 sans répartition pour la Métallurgie.

SEINE-ET-OISE. — Au 10 mars on comptait 32.127 chômeurs dont 2.518 dans la Métallurgie ; au 17, 31.510 dont 2.665 dans les métaux ; au 24, 31.295 dont 2.761 dans les métaux et au 31, 30.825 dont 2.650 dans la Métallurgie.

SOMME. — Au 10 mars on comptait 1.144 chômeurs dont 238 dans la Métallurgie ; au 17, 1.122 dont 234 dans les métaux et au 31, 1.107 dont 232 dans la Métallurgie.

Que seront ces renseignements ? Il y aura de trois sortes :

1^e Des chiffres officiels sur l'évolution de la métallurgie, puisés dans les publications de la statistique générale de la France. Ce seront ou bien des chiffres bruts, indiquant par exemple la production de la fonte en milliers de tonnes, le nombre d'automobiles vendues par mois, ou bien des INDICES.

Un indice n'est pas autre chose qu'un résumé d'un certain nombre de chiffres. L'indice de la production métallurgique, par exemple, résume les chiffres de la production dans les diverses branches de la métallurgie (comme l'indice du cout de la vie résume les prix de différentes marchandises qui rentrent dans un budget familial). Ces chiffres et ces indices sont SÛRS, mais ils ne renseignent qu'avec deux mois environ de retard.

2^e Un aperçu de l'évolution tout à fait récent de la métallurgie et de ses diverses branches et même des prévisions qui ont pu être faites sur l'évolution prochaine de ces industries. On trouve ces appréciations dans diverses revues économiques, qui sont essentiellement des publications patronales. Elles nous apportent l'écho de ce qui se dit dans les milieux d'affaires. Les syndicalistes peuvent en faire l'usage qui leur semble bon.

3^e Des renseignements empruntés aux mêmes publications sur la situation de telle ou telle entreprise : installations d'usines, comptes rendus d'assemblées générales, etc. Là encore, dans l'utilisation, il faut se rappeler que l'on est en face de renseignements patronaux.

pour les produits métallurgiques :

STATISTIQUE du CHOMAGE TOTAL

DATES	ENSEMBLE DES PROFESSIONS Y COMPRIS LA MÉTALLURGIE				MÉTALLURGIE SEULE						
	DEMANDES D'EMPLOI		% PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE	OFFRES D'EMPLOI							
	HOMMES	FEMMES		TOTAL GÉNÉRAL	PARIS ET LA SEINE	AUTRES DÉPARTEMENTS	TOTAL				
1939											
Semaines du :											
4 au 10 Mars	298.087	113.176	411.263	2,31	23.526	31.130	54.656	13,28	87	130	217
11 au 17	295.021	112.159	407.180	2,29	23.238	31.201	54.439	13,36	128	161	289
18 au 24	292.513	111.521	404.034	2,28	23.063	31.078	54.141	13,40	124	148	272
25 au 31	288.913	111.162	400.075	2,40	22.651	30.498	53.149	13,28	199	124	323

Le Mouvement dans les Départements des Demandes et Offres d'Emploi pour les Industries de la Métallurgie

DÉPARTEMENT	SEMAINE DU 4 AU 10 MARS 1939		SEMAINE DU 11 AU 17 MARS		SEMAINE DU 18 AU 24 MARS		SEMAINE DU 25 AU 31 MARS	
	Demandes	Offres	Demandes	Offres	Demandes	Offres	Demandes	Offres
Nord	10.807	2	10.729	aucune	10.593	2	10.380	aucune
Seine-et-Oise	3.098	1	3.421	—	3.534	4	3.600	—
Rhône	2.859	1	2.821	1	2.735	2	2.608	—
Loire	1.437	6	1.404	5	1.373	aucune	1.375	5
Bouches-du-Rhône	2.062	aucune	1.936	aucune	2.048	aucune	2.014	aucune
Pas-de-Calais	1.145	1	1.178	aucune	—	—	1.170	—
Ardenne	—	—	—	—	—	—	—	—
Loire-Inférieure	1.092	10	1.118	16	970	aucune	976	—
Seine-Inférieure	765	1	748	15	735	—	739	—
Haut-Rhin	670	2	662	1	664	1	659	1
Alsace	584	1	516	aucune	508	1	493	aucune
Meurthe-et-Moselle	—	—	295	6	300	7	313	7
Haute-Garonne	282	aucune	282	aucune	282	aucune	283	aucune
Alpes-Maritimes	281	—	—	—	321	1	328	1
Gironde	318	aucune	—	—	292	aucune	308	aucune
Jura	175	2	173	1	175	6	182	4
Oise	144	8	212	4	218	3	145	4
Haute-Vienne	186	2	178	aucune	178	aucune	162	aucune
Var	130	aucune	169	—	157	—	162	—
Bas-Rhin	—	—	433	5	407	1	3.9	9
Belfort	118	aucune	117	aucune	122	2	117	4
Saône-et-Loire	302	2	294	aucune	294	aucune	—	—
Somme	238	aucune	234	10	234	6	232	aucune
Haute-Marne	—	—	—	—	—	—	—	—
Marne	146	aucune	150	aucune	—	—	144	aucune
Hautes-Pyrénées	134	3	136	6	—	—	146	6
Sarthe	—	—	—	—	—	—	—	—
Ha								